

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 22 (1877)
Heft: 18

Vereinsnachrichten: Société des officiers suisses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 48.

Lausanne, le 28 Septembre 1877.

XXII^e Année

SOMMAIRE. — Société des officiers suisses. Rapport du Comité central sur la marche de la Société en 1876 et 1877. — Rassemblement de troupes Ve division (*suite*).

SOCIÉTÉ DES OFFICIERS SUISSES

Rapport du Comité central sur la marche de la Société en 1876 et 1877¹.

Monsieur le Président et Messieurs les officiers.

L'article 10 de nos statuts, 2^{me} alinéa, s'exprime ainsi :

« Le rapporteur fait, à l'assemblée des délégués, dans son assemblée générale ordinaire, un rapport sommaire ayant pour objet : »

a/ La marche et l'activité de la société et des sections, tant au point de vue militaire qu'au point de vue administratif ;

b/ Les faits et les questions militaires intéressant la société.

Enfin le rapporteur présente au préavis du comité les questions qui doivent être soumises à la réunion des délégués.

Pour remplir cette tâche de la manière la plus logique possible et sans vous présenter un travail trop long, je compte dire :

1^o Quelques mots sur les faits de l'ordre militaire en Suisse qui sont de nature à intéresser notre société.

2^o Vous parler des travaux du Comité central.

3^o Vous donner le résumé de l'activité des sections pendant cette dernière période de deux ans.

4^o Enfin, nous conclurons par l'exposé des questions que le Comité central a décidé de mettre en discussion par vous et par quelques appréciations sur l'avenir de notre société.

§ I.

Disons immédiatement que nous n'avons pas à signaler de nouveaux événements militaires en Suisse, qui intéressent notre société.

Les guerres d'Orient se sont heureusement assez localisées pour que notre petit pays n'ait pas eu à s'en préoccuper et que tous nos vœux sont pour qu'il continue à en être ainsi.

En Suisse nous devons cependant signaler la nouvelle organisation militaire qui, quoiqu'elle date du 13 novembre 1874 et ait déjà été en application lors de notre réunion de Frauenfeld, en juillet 1875, n'est pas sans avoir eu pendant ces deux dernières années une très grande influence sur la position de notre société.

En effet, notre organisation en divisions territoriales nouvelles a fait naître l'idée de grouper notre société en sections divisionnaires.

¹ Lu à l'assemblée générale des délégués du 11 août 1877, par M. le lieut.-colonel Lochmann, rapporteur.

Cette idée et peut-être d'autres encore ont été la cause que les nouveaux statuts, renvoyés dès l'année 1873 à l'examen d'une commission spéciale, n'ont pas été discutés et adoptés à Frauenfeld, mais renvoyés à une année pour être repris par une réunion de délégués, afin que l'on puisse mieux voir qu'elles seraient les modifications à faire subir à notre vie intérieure, pour qu'elle soit autant que possible en accord avec notre vie militaire suisse toute entière.

Cette assemblée de délégués a eu lieu et votre Comité central a trouvé que les modifications contenues dans le précédent projet, étaient suffisantes à peu de chose près.

Quelques membres de l'assemblée ne le jugeaient pas ainsi et voulaient renvoyer encore, mais la majorité, y compris l'auteur de la motion du renvoi en 1875, ne partagea pas cette manière de voir et nos statuts nouveaux furent arrêtés le 20 août 1876 à *Herzogenbuchsee*. Ces statuts créent une assemblée de délégués avec attributions nouvelles et très-étendues et prévoyant des sections divisionnaires, cantonales et locales, comme éléments constitutifs de notre société. On laissa aux officiers le droit de s'organiser sous une de ces trois formes, suivant leur choix.

§ II. *Comité central.*

Suivant décision de l'assemblée générale de Frauenfeld ce fut le canton de Vaud qui fut désigné comme lieu de la réunion de cette année, et il fut décidé également que le nouveau comité central serait nommé par la section vaudoise.

C'est ce qui eut lieu à l'assemblée générale de section le 22 août 1875, au Sentier.

Le comité, dont la composition fut communiquée en temps utile aux sections, se compose :

MM. Le colonel-divisionnaire Lecomte, président.

Le lieutenant-colonel, commandant de régiment d'infanterie, G. Gaulis, vice-président.

Le lieut.-colonel, ingénieur de division, Lochmann, rapporteur.

Le capitaine d'infanterie, J. Ney, secrétaire.

Le 1^{er} lieutenant d'infanterie, Stouky, caissier.

Une délégation de ce comité s'est rencontrée le 29 décembre 1875 à Berne avec M. le colonel-divisionnaire Egloff et un autre des membres du comité sortant de charge et a régulièrement reçu les archives et les fonds de la société.

En même temps elle a pris connaissance des différentes questions en suspens qui étaient à suivre par le nouveau comité central.

L'ancien Comité central se réservait de poursuivre lui-même comme comité spécial tout ce qui pouvait avoir rapport à la fondation Dufour, organisée par lui, et cela, suivant le cas, jusqu'à organisation complète ou liquidation.

Les autres questions qui nous étaient transmises étaient les suivantes :

- a) Choix des jurys pour l'examen des questions mises au concours;
- b) Subside au Comité de la fête anniversaire de la bataille de Morat;
- c) Achat de 2300 cartes de la contrée de la bataille et leur répartition par l'intermédiaire des journaux militaires;
- d) Question de secours plus étendus et plus nombreux à donner aux divers journaux militaires de la Suisse;
- e) Proposition Capponi tendant à ce que l'on répande et encourage le Kriegspiel;
- f) Révision des statuts et comme annexe révision des règlements pour l'examen des questions mises au concours;
- g) Proposition de la section de Thurgovie relative à une fusion des fondations Winkelried et Dufour et communication sur cette dernière (réservé à l'ancien Comité comme cela a été dit plus haut);
- h) Contributions en retard des sections;
- i) Concours à organiser et suivant les décisions de l'assemblée générale de Frauenfeld.

Le nouveau Comité pris les fonds et valeurs se montant à 42,715 francs.

Le rapport spécial du caissier fera mention de la manière dont ils ont été gérés.

Nous allons maintenant voir ce que nous avons fait relativement à ces nombreuses questions.

a) Les choix des jurys pour les sujets mis au concours n'ont été faits que quand nous avons vu quels sujets avaient donné lieu à des travaux. Il eut été inutile de désigner une commission, correspondre avec les officiers pour les engager à accepter leur mission, etc., etc., si aucun travail ne devait se présenter.

Sur les 5 questions mises au concours, une seule, celle de la forme des cibles pour le tir de l'infanterie, a été traitée par deux officiers. — Nous avons désigné une commission de trois officiers pour examiner ces travaux, l'un d'eux ayant refusé nous avons laissé le jury composé de deux officiers, MM. Pictet, major et Champion, capitaine, en leur donnant la faculté de s'ajointre un troisième membre s'ils le jugeaient bon.

b et c) Les cartes du champ de bataille de Morat ont été expédiées aux journaux militaires conformément aux décisions prises à Frauenfeld et notre participation aux frais de la fête a été adressée en temps utile au comité de Morat.

Le Comité central a été invité à représenter la société à cette fête; il a accepté l'invitation et s'y est rendu.

d) La question des secours plus nombreux et plus importants aux gazettes militaires, qui était demandée par la section de Bâle-Ville, a été vue d'un bon œil par la majorité de votre Comité (un des membres s'est abstenu, vu sa position spéciale à cet égard) et il se disposait à introduire cette proposition devant l'assemblée des délégués à Herzogenbuchsee, lorsqu'une polémi-

que regrettable s'est engagée à l'égard de ces journaux. Il n'a donc pas été donné suite à cette idée et l'assemblée de Herzogenbuchsee a maintenu pour l'année 1877 les subsides de 750 fr. pour chacune des deux feuilles principales.

e) L'étude du Kriegspiel a, nous devons le dire, été reléguée un peu au second plan par votre Comité. La difficulté d'introduire ce jeu de manière à ce qu'il puisse être utile à un grand nombre a été la cause de cette indifférence apparente. Ce jeu nous a semblé ne pouvoir être possédé que par les villes où il existe un cercle d'officiers; il serait donc difficile de l'introduire comme mesure générale dans toutes nos sections.

Selon nous, Messieurs, c'est quelque chose à laisser complètement à l'initiative individuelle des sections elles-mêmes.

f) La révision des statuts a été la principale préoccupation de votre Comité. Comme nous vous l'avons annoncé dans notre premier paragraphe, elle a été faite par une assemblée de délégués qui a discuté les propositions qui lui ont été faites par nous. Les propositions du Comité étaient du reste peu différentes du projet fait par la commission spéciale qui avait été désignée à la suite de la réunion d'Aarau. Nous avions cherché à coordonner le mieux possible les différentes parties des statuts en les rendant brefs et très précis, tout en affirmant bien nettement le principe de faire traiter toutes les questions administratives et financières par les délégués et non par l'assemblée générale, qui doit essentiellement s'occuper de questions militaires et qui, du reste, se trouve toujours composée en *grande majorité* d'officiers d'un seul canton, celui dans lequel la réunion a lieu.

Une assemblée de délégués peut beaucoup mieux avoir une représentation proportionnelle au nombre des membres des sections.

C'est aussi dans cette idée, et afin de faciliter la fréquentation de ces assemblées de délégués, que nous avons proposé, et cela a été admis, que les délégués seraient indemnisés de leurs frais de route par la caisse de la société.

On nous demandait aussi d'élaborer en même temps que les statuts un règlement pour les jurys chargés d'examiner les travaux de concours.

Cette étude restée en arrière depuis la réunion d'Aarau n'a pas été reprise. Comme nous l'avons dit plus haut, il ne semble pas nécessaire qu'il y ait un règlement spécial à ce sujet; l'important est que les concours aient lieu et que les sujets soient bien choisis. Malheureusement les officiers n'envoient pas de travaux.

Avec la diminution du nombre de nos fêtes, qui sont actuellement espacées de trois ans, il faudra ne pas éloigner autant les concours et votre Comité vous propose qu'il soit admis qu'à l'avenir il y aura des concours chaque année et que soit l'assemblée des délégués si elle se réunit, soit le Comité central, soient compétents pour fixer, sur la proposition des jurys, les prix à accorder. On devrait aussi, et nous en faisons la proposition,

décider que chaque année il peut, si les travaux en sont dignes et sont assez nombreux, être dépensé jusqu'à 2000 fr. pour les prix.

C'est tout ce que nous avons pensé qu'il faille élaborer en fait de règlement à cet égard.

Nous pensons encore qu'il sera bon de mettre des sujets nombreux et variés au concours afin d'avoir la chance de s'adresser aux aptitudes et goûts du plus grand nombre.

Ces sujets devront pour la même raison être de degrés très différents au point de vue de leur difficulté.

Enfin nous proposons aussi que lorsqu'un travail en sera jugé digne, le Comité central puisse, sans recourir à une assemblée de délégués, en faciliter ou favoriser la publication.

Toutes ces propositions pourraient, il est vrai, être mises sous forme d'un règlement, mais nous ne pensons pas que cela soit nécessaire et nous estimons qu'il vaut mieux ne pas avoir trop de prescriptions invariables et s'en remettre au Comité qui agira toujours avec discernement.

g) Nous ne nous sommes pas occupés de la fondation Dufour, le précédent comité ayant déclaré vouloir liquider cette question lui-même.

Les louables efforts que les initiateurs de cette œuvre ont faits n'ayant pas été couronnés de succès, les fonds ont été remboursés aux donateurs ou bien, sur le vœu de ceux-ci, versés aux fondations Winkelried des cantons.

h) Les contributions en retard sont rentrées avec bien de la peine, il est vrai. Nous renvoyons pour les détails au rapport du Caissier.

i) Les concours ont été organisés suivant la décision de l'assemblée de Frauenfeld. Le Comité central qui nous a précédés a déjà publié ces concours et nous les avons rappelés aux sections.

Un seul sujet a été traité par deux concurrents. Un rapport spécial et des propositions vous seront présentés à cet égard.

Notre Comité, outre les objets ci-dessus indiqués, a eu bien des correspondances avec les sections et a approuvé, conformément aux statuts, les règlements nouveaux ou modifiés de trois sections, savoir ceux de la section du canton d'Uri, de la section nouvelle de la VI^e division et de la section vaudoise.

§ III. *Résumé des rapports des sections.*

Nous avons reçu des rapports de 10 sections, savoir de la section de la VI^e division, de celle de la VII^e division et des huit sections cantonales suivantes : Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Genève, Glaris, Neuchâtel, Uri et Vaud.

Les sections de St-Gall, Thurgovie et Appenzell, fondues dans la société de la VII^e division, sont comptées comme ayant donné leurs rapports en même temps que celui de cette division.

Quant aux autres sections cantonales nous n'avons pas reçu de nouvelles nous disant si elles sont fusionnées avec des sociétés de division.

Dans tout état de cause cela ne pourrait être le cas que des cantons appartenant aux territoires des divisions VI^e et VII^e qui seuls ont formé de ces nouvelles sections.

Ce n'est que ces derniers jours que nous sont parvenus les états nominatifs des différentes sections et encore sont ils bien peu détaillés et complets.

Quelques-uns manquent même entièrement, ceci vous explique pourquoi nous n'avons pas pu publier plutôt notre catalogue des membres et pourquoi ce catalogue ne pourra vous être envoyé que sous peu. — Il est sous presse.

§ IV. *Division.*

Une société divisionnaire s'est fondée dans le canton de Zurich et Schaffhouse, territoire de la VI^e division. Elle représente donc vis-à-vis de nous les sections de ces deux cantons. Nous avons sur l'activité de cette section un rapport fort détaillé adressé par son comité à M. le colonel-divisionnaire Egloff, commandant de cette division.

Il existe encore une ancienne section d'officiers schaffhousois qui n'est pas fusionnée et compte avoir sa vie intérieure propre. Elle ne nous a cependant pas envoyé de rapport.

Ce rapport, outre ce qui concerne les anciennes sections des deux cantons ci-dessus indiqués, donne des renseignements fort circonstanciés sur la vie militaire de toute la division.

Il parle des sociétés spéciales des officiers des différentes armes, des sociétés locales d'officiers et des sociétés de sous-officiers.

Nous voyons aussi dans ce rapport ce qui a été fait dans la division au sujet du travail des officiers en dehors du service ; travail prévu par l'article 93 de la loi militaire.

Citons le nom des différentes sociétés et corps d'officiers dont il est parlé dans ce rapport et nous comprendrons que l'activité a été grande et que de tous côtés il a été fait des efforts assez considérables.

Les sociétés diverses et corps cités sont :

1. La société des officiers de division.
2. La société des officiers du canton de Zurich.
3. La société générale des officiers de Zurich.
4. La société des officiers d'infanterie de Zurich.
5. La société des officiers d'artillerie du canton de Zurich.
6. La société des artilleurs de Zurich.
7. La société zurichoise des officiers du génie.
8. La société des officiers de cavalerie de la VI^e division.
9. La société des officiers de Winterthour et environs.
10. La société des officiers du canton de Schaffhouse.
11. La société des officiers d'Einsidelen.
12. Société des sous-officiers de toutes les armes à Zurich.
13. Société des sous-officiers de Winterthour.
14. Société des sous-officiers de l'infanterie à Zurich.
15. Société des sous-officiers d'Andelfingen.
16. Des réunions des officiers de presque tous les bataillons

d'infanterie qui ont étudié avant leurs cours de répétition les changements de règlements.

47. Les officiers de bataillon de carabiniers n° 6, des régiments d'infanterie 22, 23 et 24 ont été rassemblés et ont étudié tout ce qui concernait leur nouvelle position dans l'armée.

48. Les officiers de la 6^{me} brigade d'artillerie ont aussi eu des travaux fort sérieux.

Il serait trop long de citer ici tout ce qui s'est fait dans ces nombreuses sociétés. L'activité n'a pas été la même partout, les sujets les plus variés ont été traités.

La première, la société de division s'est fondée et n'a eu qu'une séance.

La société Zurichoise proprement dite (ancienne société cantonale) se fusionne avec la première mais s'occupera toujours avec activité de la fondation Winkelried.

La société des officiers de Zurich a eu 10 séances, celle des officiers d'infanterie de Zurich a eu 23 séances, celle des officiers d'artillerie de Zurich a eu 2 séances et celle des artilleurs de Zurich en a eu 13. Celle du génie ne s'est pas réunie ayant eu des services exceptionnels dans les contrées inondées.

Les officiers de Winterthour ont eu 4 séances et ceux de Schaffhouse 12 séances.

Pour de plus amples renseignements sur ces sociétés nous devons renvoyer au rapport lui-même, sans cela nous nous écartierions trop de notre cadre.

La société de la VII^e division constate sa formation et la dissolution des trois sociétés cantonales de St-Gall, Appenzell et Thurgovie.

On indique que la fondation Winkelried du canton de St-Gall, qui restera administrée par la sous-section de ce canton, s'est accrue depuis 1875 de 14000 fr. et que ce fonds est actuellement à 56000 fr.

Passons maintenant en revue les sections cantonales telles qu'elles existaient jadis.

Appenzell fusionné avec la VII^e division.

Argovie a annoncé sa dissolution mais n'appartient à aucune société de division.

Bâle-ville : 40 séances en 1875-1876 ; 9 en 1876-1877 ; fréquentées par 20 et 30 membres. Dans lesquelles il a été question, outre les affaires courantes de la société :

Du recrutement du corps des cadets de Bâle qui est fondé et soutenu par la société, des sociétés volontaires de tir des dernières guerres d'Espagne, des travaux de campagne, des exercices d'automne de l'armée allemande de 1876, des régiments suisses à Paris le 10 août 1792, de l'instruction de l'artillerie de campagne.

Il y a eu aussi une discussion sur les règlements de tir de l'infanterie et le tir des canons de campagne.

Bâle-Campagne. Pas de nouvelles.

Berne. Affaires courantes de la section et de la société suisse; nouveaux règlements d'exercice.

On exprime à cette occasion le vœu qu'à l'avenir il y ait moins de changements possibles à nos règlements.

Question relative à l'achat et à l'entretien des chevaux de selle pour les officiers montés d'artillerie et d'infanterie. La section désire que le Comité central s'en occupe afin d'aider à une solution favorable.

Rapport de M. le major Hilty sur son projet de réorganisation du code pénal militaire. — La section de Berne se prononce pour ce projet et demande qu'il soit appuyé par la Société.

La section de Berne a beaucoup fait pour les fonds Dufour. Cette somme est rentrée aux fonds Winkelried du canton de Berne qui est actuellement de 13,585 fr. 75 c.

Désir exprimé que partout ce fonds Winkelried s'augmente rapidement.

La section demande que l'on s'occupe de l'emploi des fonds de notre société et que la question du *Handbiech für die Unteroffiziers der Infanterie* ne soit pas perdue de vue.

Nous répondrons ici qu'il a été mis au concours mais qu'aucun travail n'a été présenté. Nous espérons que la somme que nous proposons d'affecter à l'avenir aux prix pour les concours sera un encouragement pour que ce travail utile et même indispensable soit présenté prochainement par quelque officier capable.

Fribourg. Pas de travaux. — Une seule réunion pour discuter les statuts de la Société suisse. — Va reprendre énergiquement ses séances et sa réorganisation à la fin de la saison d'été.

St-Gall. Voir VII^e division.

Genève. Activité habituelle. — Cercle d'officiers. — Soirées familiaires.

Travaux: Etude sur les perfectionnements de l'artillerie et son emploi actuel. — Etude des ouvrages de M. le colonel Rothpletz. — Manœuvres de régiment et de brigade. — Manœuvres du 8^{me} corps d'armée française à Besançon.

Genève a une bonne bibliothèque militaire toujours plus consultée par les officiers. — Exercices de tir et d'équitation.

Glaris. Un peu de ralentissement dans le zèle à la suite des modifications nouvelles et du surcroit de service actuel. — 45 membres.

En 1876 et 1877, trois séances: Code pénal militaire, projet Hilty, la section l'appuie. — Travail sur le quartier-général fédéral de la Diète dans la campagne de 1845.

Lucerne n'existe plus, ne paie plus et n'est pas dans une section de division.

Neuchâtel. Six sous-sections, quatre manquent d'éléments pour faire beaucoup de travail. Deux autres, en revanche, ont été actives et ont eu des séances chaque semaine pendant l'hiver. Elles ont traité la tactique, — la cartographie, — les fortifications passagères, — le service de sûreté, — les chemins de fer en temps de guerre, — la défense du Jura, — la conduite des

troupes, — l'histoire militaire des Romains, — la guerre des montagnes, — l'organisation du génie, — les bouches à feu et l'hygiène militaire.

Courses, reconnaissances, exercices pratiques.

Nidwald et Obwald. Pas de nouvelles.

Schwytz. Plus de section.

Schaffhouse. Voir VI^e division.

Soleure. Pas de nouvelles.

Tessin. Pas de rapport.

Thurgovie. Voir VII^e division.

Uri. Une séance chaque mois dès novembre en avril, avec obligation pour les membres d'y assister. Cette section a eu 10 séances en 1876. — Etudes des nouvelles ordonnances relatives à l'infanterie et un cours complet de tactique. Cette section s'est aussi occupée de la fondation Dufour et a aussi organisé une fondation Winkelried qui a reçu ce qui avait été donné pour la fondation Dufour. La société a eu 5 exercices de tir au revolver et au fusil d'infanterie.

En 1877, cinq séances avec travaux imposés aux officiers : croquis ; — étude de positions spéciales ; — attaque et prise d'assaut d'un pont ; — défense de ce pont ; — la position du sous-officier dans l'armée ; — la formation pour le combat, sont tout autant de points étudiés par cette section.

Relations amicales. — Bals d'officiers offerts aux officiers du bataillon de recrues en 1875 et 1876.

On constate aussi un véritable esprit patriotique suisse chez tous les officiers faisant partie de la Société.

Valais. Pas de rapport.

Vaud. Six sous-sections (qui ont eu chacune de nombreuses séances). En tout 455 membres.

Une assemblée générale en 1875, deux en 1876 et une en 1877.

A mis ses statuts en rapport avec les nouveaux statuts de la Société fédérale. A créé aussi une assemblée de délégués. Chaque section a eu de nombreuses séances et les sujets les plus variés y ont été traités.

Des sujets ont aussi été traités par concours et ont été primés par la Société.

En 1875 il a été fait une reconnaissance dans le Jura à laquelle un grand nombre d'officiers ont pris part.

Enfin la Société s'est vivement préoccupée de la création d'une place d'armes pour l'infanterie dans la I^{re} division.

Zurich. Voir VI^e division.

Zug. Rien.

§ IV. *Conclusions.*

Ici se termine, Messieurs, le résumé des rapports des sections.

Que pouvons nous conclure de ce qui précède : que l'on a travaillé les questions militaires dans certaines contrées de la Suisse et que ce travail, tout en étant plus actif et plus considérable dans des endroits que dans d'autres, ne dépend pas de la forme des sociétés, mais des membres qui les composent et des comités qui les dirigent.

Les sociétés locales, cantonales et divisionnaires dont nous avons reçu les rapports ont toutes travaillé. Quand aux nombreuses sections dont nous n'avons pas de nouvelles nous serions en droit de conclure qu'elles n'ont rien fait, s'il en était autrement elles nous l'auraient communiqué. Nous aimons cependant mieux espérer qu'elles ont travaillé.

Il y a dans beaucoup de contrées un marasme qui s'explique par les moments de transition par lesquels nous avons passé et par les nombreux travaux résultant de la nouvelle organisation militaire.

Nous espérons que ce temps est maintenant passé et faisons des vœux pour que l'activité de nos sections reprenne le dessus.

Que pouvons nous faire pour aider les sections ? Peu de chose par nous-mêmes, car rien ne remplace l'activité spontanée et individuelle ; mais nous pouvons venir en aide aux sections en leur donnant le moyen d'avoir des bibliothèques, des cartes, des Kriegspiel même si elles le jugent à propos.

Nos capitaux contre lesquels tout le monde s'élève, à un certain degré, pourraient être employés utilement par les sections.

Le Comité central est peu à même de dire quels sont les besoins de chaque localité, ce qu'il est possible de faire utilement dans chaque endroit. Répartissons donc ces fonds aux sections, qui sont en règle vis-à-vis de la caisse, proportionnellement au nombre de leurs membres inscrits et ne gardons par devers nous que *20,000 francs*.

Prélevons des contributions annuelles de 1 franc par membre et faisons chaque année un emploi plus considérable de nos fonds, *quitte à diminuer encore notre capital pendant un certain temps*.

Affectons fr. 2000 aux prix de concours et fr. 3000 aux divers journaux militaires de la Suisse, soit fr. 4000 à la *Revue militaire suisse*, fr. 1000 à la *Schweizerische militär Zeitung* ; répartissons 1000 fr. aux autres journaux qui se publient dans les branches spéciales de l'art militaire.

Ces dépenses annuelles seront de 5000 fr. couvertes en partie par :

- 1^o Une contribution de 1 fr. par membre.
- 2^o L'intérêt de la somme de 20,000 fr. que nous proposons de laisser en réserve.

Nous aurions encore la dépense des frais de voyage de délégués et nous proposons également que la caisse centrale participe à l'avenir dans une certaine mesure aux frais de la réunion, soit fête trisannuelle. Si elle consacrait chaque trois ans une somme de 1500 francs à cet effet, l'acceptation des fêtes serait rendue plus facile.

C'est dans nos fêtes que nous nous voyons que nous apprenons à nous connaître, la caisse centrale peut donc bien faire cette dépense.

Suivent nos propositions. Ces propositions, Messieurs, ne sont point celles du comité, ou tout au moins elles ne représentent

point sa manière de voir, mais il croit devoir vous les présenter pour que la question soit nettement posée et pour que l'assemblée générale des délégués puisse se prononcer. Après cela et quelques soient vos décisions, les sections, sous-sections ou membres de notre société n'auront plus de raisons pour se livrer à des récriminations qui mettent toujours le Comité central dans une position difficile.

Propositions.

Ensuite de tout ce qui précède, nous avons donc l'honneur de vous proposer les résolutions suivantes, tout en réservant le rapport des commissaires-vérificateurs et de la commission de Jury.

a) L'assemblée des délégués, vu le rapport des commissaires-vérificateurs et les propositions du comité, approuve les comptes des années 1876 et 1877 et en donne décharge au comité.

b) L'assemblée des délégués décide que le fonds social sera réduit à 20,000 francs et que l'exéderant sera réparti entre les caisses des différentes sections qui ont effectué régulièrement le versement de leurs contributions, au *prorata du nombre de leurs membres payants, fixée sur la moyenne des cinq dernières années*, sauf à elles à employer ces fonds le plus utilement possible.

c) L'assemblée des délégués décide que la contribution pour l'année 1877-1878, payable le 1^{er} mai 1878, sera de 1 franc par membre.

d) L'assemblée des délégués décide qu'à l'avenir, et jusqu'à nouvelle décision, les subsides aux journaux militaires seront de 1000 fr. par an pour chacun des deux journaux principaux et que le Comité central répartira encore une somme de 1000 fr. par an entre les autres journaux militaires qui se publient en Suisse.

e) L'assemblée des délégués décide qu'il y aura chaque année des sujets variés mis au concours et que le Comité central et les jurys désignés par lui pourront distribuer, suivant les cas, des prix pouvant atteindre une somme de 2000 fr. par an.

f) L'assemblée des délégués décide que la caisse centrale fournira à l'avenir un subside de 1500 fr. à la section qui a l'assemblée générale trisannuelle de la société.

g) L'assemblée des délégués, sur le préavis du Département militaire fédéral et du comité central, décide que les sujets de concours sont les suivants..... (à déterminer à l'assemblée des délégués).

Le Comité central fixera l'époque de la remise des travaux de concours pour l'année 1878.

Pour les années 1879 et 1880, le Comité central, s'il n'y a pas d'assemblée de délégués, pourvoira lui-même à la publication des nouveaux sujets;

h) L'assemblée des délégués propose à l'assemblée générale que la réunion de l'année 1880 ait lieu à..... Elle renonce à nommer elle-même le Comité central. Il sera désigné par la section qui recevra la société.

i) L'assemblée des délégués, vu les préavis conformes du Jury et du Comité central, accorde les prix suivants aux travaux de

concours qui ont été déposés..... (à désigner à l'assemblée).

M. Moschel, ancien major de Genève. Une mention honorable et 50 francs.

Lausanne, le 8 août 1877. Au nom du Comité central :

Le rapporteur, J.-J. LOCHMANN, lieut.-col.

A la suite de l'assemblée des délégués ces propositions ont été modifiées. (Voir le procès-verbal de cette réunion de délégués).

RASSEMBLEMENT DE TROUPES DE 1877. V^e Division.

(Suite.¹)

ORDRE DE DIVISION N^o 15.

Prescriptions administratives².

A. Constatation des forces des corps.

La revue du commissariat se fera dans tous les corps, les jours d'entrée, par le quartier-maître que cela concerne. Le temps et le lieu seront fixés par le commandement.

Le résultat de cette revue sera immédiatement communiqué sommairement au commissariat des guerres de division.

B. Estimation des chevaux de service.

La taxe des chevaux sera confiée à des commissions de taxe spéciales et se fera sur les différentes places de réunion, conformément aux instructions du vétérinaire en chef.

Dans le cas où la taxation n'aurait pas été faite, celle-ci sera immédiatement organisée par les officiers d'administration. On emploiera comme experts les vétérinaires qui sont au service.

C. Logements.

Les hommes et les chevaux seront logés :

1. Dans des locaux disponibles ou préparés à cet effet (cantonnements).
2. Dans les bivouacs.
3. Chez les habitants.

Les communes fourniront gratis :

1. Les logements pour les officiers.
2. Les bureaux, les cuisines et des locaux pour les gardes, les arrêts, les malades et les ouvriers.
3. Les locaux disponibles pour la troupe et les chevaux.
4. Les places de parc.
5. L'éclairage de tous les locaux.
6. La paille dans les écuries, à raison de 4 kilog. par jour et par cheval, contre abandon du fumier.

Pour toutes ces prestations, il ne sera délivré aucun bon.

Les communes auront, en outre, à livrer :

La paille dans les cantonnements, à raison de 10 kilog. par homme pour les cinq premiers jours, et, lors d'un séjour prolongé, un supplément de 2 $\frac{1}{2}$ kilog. par homme et par cinq jours. Pour ces livraisons, on délivrera des bons sur lesquels on inscrira le poids de la paille livrée ; on pourra se servir pour cela du formulaire : « Bon pour les besoins de la garde, » dans lesquels on remplacera le mot « garde » par le mot « cantonnement. »

Les communes sont indemnisées à raison de 3 fr. 70 pour 100 kilog. ;

¹ Voir nos six précédents numéros.

² Rédigées par le commissaire des guerres de division, lieut.-col. Gloor.